

## Conseil municipal du 29/04/2011

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 29 avril, en matinée afin d'examiner différents points et voter les comptes administratifs et le budget primitif 2011.

Tous les conseillers étaient présents, excepté G. Portal et G. Chichoutel, excusés.

Après lecture du compte rendu précédent, Monsieur le Maire explique les nouvelles modalités de tenue du registre des compte rendus de séances, puis aborde l'ordre du jour.

### I) Compte de gestion et administratif 2010 :

Assainissement : Fonctionnement : dépenses : 19819,72 euros

Recettes : 20446,97 euros

Soit un excédent de 627,25 euros auquel se rajoute l'excédent de 2009 d'un montant de 1411,89 euros.

Fin 2010 le fonctionnement présentait un excédent de 2039,14 euros qui sera reporté en 2011

Pour les investissements assainissement :

Les dépenses s'élèvent à : 12582,11 euros

Les recettes à : 12762 euros

Soit un excédent de 179,89 euros

Fin 2009 un excédent de 617,78 euros

Fin 2010 un excédent de 797,67 euros qui sera reporté en 2011.

### II) Budget Commune :

Dépenses fonctionnement de la commune : 132156,22 euros

Recettes de fonctionnement : 156509,53 euros

L'excédent sera reporté en 2011.

Investissements commune : Dépenses : 174744,94 euros

Recettes : 102416,26 euros

L'excédent 2009 était de 43993,03 euros

Le déficit d'investissement sera reporté en 2011

Les comptes 2010 ont été adoptés à l'unanimité.

### III) Budget primitif 2011

Les dépenses et les recettes de fonctionnement seront de :

201245,21 euros

Les dépenses d'investissement de : 144056,21 euros

Les recettes d'investissements de : 147025,21 euros

Les restes à réaliser 2010 de : 2969 euros

Les budgets primitifs ont été adoptés à l'unanimité.

#### IV) Divers :

Le 27/04/2011 le conseil municipal s'est retrouvé à la salle polyvalente de Saint-Ilpize pour une réunion de travail, en présence de différentes personnalités. A l'occasion de cette rencontre Monsieur Fostier a exposé le projet d'aménagement de Saint-Ilpize. Il a été conseillé au conseil municipal de solliciter la Communauté de Communes pour piloter ce projet.

Un compte rendu de cette réunion sera fait pour les conseillers absents.

Monsieur Fostier propose au conseil que l'on confie le projet à la Communauté de Communes. Cette dernière piloterait la maîtrise d'œuvre mais la commune de Saint-Ilpize resterait maître d'ouvrage.

Cette proposition est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.